

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 308 /PR-SGG.

portant nomination de Sous-Préfets

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU la Loi n°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 août 1965 fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret n°199/PR/MIS du 16 juillet 1968 nommant Mr Michel MEKIRE Adjoint au Sous-Préfet de Kandi ;
- VU le Décret n°178/PR/MAIS du 28 juin 1968, notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU le Décret n°113/PR-SGG du 6 août 1964 nommant Mr ETCHRI Léon, Directeur de la Fonction Publique ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr ASSANA Joseph, Secrétaire Administratif, est nommé Sous-Préfet d'Adjohon.

Article 2.- Mr MEKIRI Michel, Instituteur, est nommé Sous-Préfet de Banikoara.

Article 3.- Mr DOBOSSOU Raphaël, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Kandi.

Article 4.- Mr ETCHRI Léon, Attaché Administratif, est nommé Sous-Préfet de Porto-Novo.

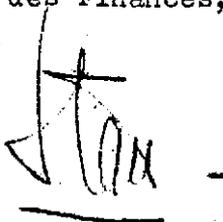
..//..

Article 5.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires a effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

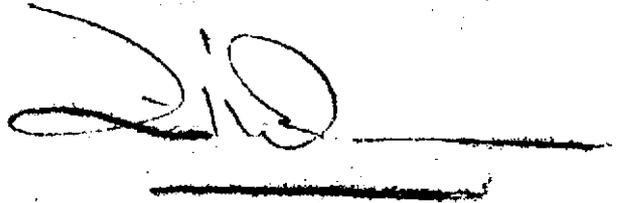
Fait à COTONOU, le 12 Octobre 1968

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Stanislas KPOGNON



Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 10 -
Préfets 3 - Sous-Préfets 4 - DGAJL 2 -
DEP 2 - DP 2 - IAA 1 - Trésor 4 -
Gde Chanc. 1 - Dtion Stât. 2 - SGPR 1 -
SGM 9 - DCCT 1 - Intéressés 5 - DAI 6 -
DB-DC-CF-DI-Solde 5 - JORD 1.- DN 1